



Procès-verbal du conseil d'administration du 26 novembre 2020

Le conseil d'administration de l'École française de Rome s'est réuni le jeudi 26 novembre 2020 en visioconférence.

La séance s'ouvre à 14h30.

Membres présents ou représentés (14)

Mme Elena AVELLINO, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;

Mme Anne-Sophie BARTHEZ, directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, représentée par M. Pascal GOSELIN ;

M. Thierry BERTHET, directeur de recherche au CNRS, UMR 7317 Laboratoire d'économie et de sociologie du travail ;

Mme Fabienne BLAISE, professeure à l'université de Lille, rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation auprès du recteur de la région académique Grand Est ;

Mme Geneviève BÜHRER-THIERRY, Professeure à l'université Panthéon-Sorbonne ;

Mme Marina FORMICA, professeure à l'Università degli Studi di Roma "Tor Vergata" ;

M. Bruno FORNARA, représentant élu des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;

M. Christian MASSET, Ambassadeur de France en Italie, représenté par M. Christophe LEMOINE ;

Mme Élodie ORIOL, représentante élue des membres de l'EFR ;

M. Massimo OSANNA, professeur à l'Università degli Studi "Federico II" de Naples, Directeur général des Musées au Ministero dei Beni e delle Attività Culturali e del Turismo ;

M. Antoine PETIT, président du Centre national de la recherche scientifique, représenté par Mme Sylvie DÉMURGER ;

M. Jean-Robert PITTE, secrétaire perpétuel de l'ASMP, représenté par M. Philippe LEVILLAIN ;

M. Pierre SAVY, représentant élu des autres personnels d'enseignement et de recherche ou assimilés de l'EFR ;

M. Michel ZINK, secrétaire perpétuel de l'AIBL, représenté par M. Yves-Marie BERCÉ.

Assistaient également à la séance :

Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;

M. Fabrice JESNÉ, directeur des études à l'EFR ;

M. Nicolas LAUBRY, directeur des études à l'EFR ;

Mme Brigitte MARIN, directrice de l'EFR ;

Mme Cécile MARTINI, responsable de la bibliothèque de l'EFR ;

Mme Claude POUZADOUX, directrice du Centre Jean Bérard ;

Mme Monique ZIMMERMANN, agent comptable de l'EFR.

Ordre du jour

1. Élection du président du conseil d'administration ;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2020 ;
3. Informations de la directrice ;
4. Budget rectificatif 2020-2 ;
5. Budget de l'exercice 2021 ;
6. Délégation du CA à la directrice ;
7. Dématérialisation des bulletins de paye des agents publics de l'École française de Rome ;
8. Biens : inscription à l'inventaire physique ;
9. Contrôle interne budgétaire et comptable (CIBC) ;
10. Tarifs et barème de l'année 2021 ;
11. Plan relatif à l'égalité professionnelle et à la lutte contre les discriminations ;
12. Calendrier des réunions des CS et CA pour l'année civile 2021 ;
13. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration ;
14. Questions diverses.

* * *

La directrice de l'École française de Rome remercie de leur présence les participants à la réunion du conseil d'administration dans sa nouvelle formation, tenue en visioconférence du fait de la crise sanitaire actuelle. Elle rappelle la composition du conseil d'administration : les membres de droit sont le représentant de la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (Pascal Gosselin), le représentant du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (Christian Masset, représenté par Christophe Lemoine), deux représentants de l'Institut de France, à savoir un représentant du Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (Yves-Marie Bercé) et un représentant du Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques (Philippe Levillain), et la représentante du Centre national de la recherche scientifique (Sylvie Démurger). Les personnalités scientifiques éligibles à la présidence du conseil d'administration, proposées par la direction de l'EFR, sont Thierry Berthet, directeur de recherche au CNRS, Geneviève Bühler-Thierry (professeure à l'université Panthéon-Sorbonne), Marina Formica (professeure à l'université de Roma « Tor Vergata ») et Massimo Osanna (directeur général des musées au MIBACT). L'ancien chef d'établissement, catégorie prévue dans le collège des personnalités également éligibles à la présidence du conseil d'administration, est Fabienne Blaise, qui a occupé précédemment les fonctions de présidente de l'université de Lille 3. Enfin, les membres élus sont P. Savy pour le collège des autres personnels d'enseignement et de recherche et, pour les personnels BIATSS, Elena Avellino et Bruno Fornara. Les personnels invités, à voix consultative, sont : les deux autres directeurs des études, l'agent comptable, la responsable administrative, le responsable des publications et la directrice du Centre Jean Bérard de Naples.

La directrice de l'EFR cède la parole au doyen d'âge, Y. M Bercé.

1. Élection du président du conseil d'administration

Y. M Bercé s'adresse aux membres éligibles aux fonctions de président du conseil d'administration de l'EFR pour recueillir les candidatures. F. Blaise présente sa candidature. Y. M Bercé remercie la candidate et demande si d'autres personnes se portent candidats. Aucun autre candidat n'est déclaré. Les quatorze membres votants sont invités à saisir leur vote sur la plateforme en ligne Balotilo. Le vote est anonyme. Le résultat du vote est le suivant : 13 oui et 1 abstention. Y. M Bercé proclame l'élection de F. Blaise comme présidente du conseil d'administration de l'EFR pour la période 2020-2023 et lui cède la parole.

F. Blaise se présente au conseil d'administration en faisant part de l'honneur que représentent les fonctions de présidente du conseil d'administration de l'EFR, une structure prestigieuse au service du rayonnement international de la France et un lieu d'accueil unique des chercheurs et des jeunes chercheurs. F. Blaise précise qu'elle a eu par le passé l'occasion de collaborer avec la directrice de l'EFR, dans le cadre du réseau national des MSH, lorsqu'elle était directrice de la Maison des sciences de l'homme de Lille.

La directrice de l'EFR remercie de son engagement F. Blaise avec laquelle elle sera heureuse de coopérer, le contexte actuel ouvrant une période marquée par l'évaluation du HCERES et une nouvelle phase de programmation de l'activité pour 2022-2026. Elle indique au conseil d'administration que D. Mantovani a été élu président du conseil scientifique.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2020

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal à l'unanimité.

3. Informations de la directrice

Le premier point d'information concerne la situation sanitaire et ses conséquences sur les activités de l'EFR. La réouverture de l'établissement au public après la pause estivale a été rendue possible dès le 30 août 2020, après la fermeture de mars à mai, suivie d'un plan de reprise d'activités. L'accueil des boursiers a repris dans la résidence de Place Navone avec la mise en place d'un protocole sanitaire rigoureux (test virologique pour accéder à la résidence, séjours d'au minimum 5 nuits, inscription préalable des résidents sur des plages horaires pour l'utilisation de la cuisine commune...). Les boursiers accueillis en septembre ont pour une part été des doctorants dont le séjour avait été reporté lors du printemps du fait de la crise sanitaire Covid-19.

La gestion de la crise sanitaire crée de nombreuses complexités pour les services : pour l'heure, deux cas Covid déclarés ont été recensés et plusieurs cas-contact sont à signaler pour la résidence. Cette difficulté est allégée par l'aide et l'expertise du nouveau médecin du travail dont la collaboration a été initiée en juillet 2020.

Pour ce qui concerne le personnel, la mise en place du télétravail a été effective dès la rentrée. Depuis le 17 septembre 2020, une charte du télétravail a été votée en conseil d'administration pour les agents publics de l'établissement, pour un jour de télétravail par semaine. Une charte a par ailleurs été convenue le 22 septembre avec la représentation syndicale du personnel local, dans les mêmes termes, à titre expérimental du 1^{er} octobre 2020 au 31 décembre 2020. Les conditions de travail selon cette nouvelle modalité devraient être intégrées au nouveau contrat collectif du personnel local au 1^{er} janvier 2021, l'actuel contrat arrivant à échéance au 31 décembre 2020. Un deuxième jour de télétravail, lié à la situation sanitaire, a été accordé, selon des conditions de distance entre le domicile et le lieu de travail et d'utilisation des transports en commun.

Une avancée a été opérée sur les modalités d'embauche des chercheurs financés par des agences de moyens (ANR, ERC...) dans le cadre de programmes accueillis à l'EFR. En effet, le droit du travail italien impose une embauche à durée indéterminée au-delà d'un an de contrat à durée déterminée. Ainsi, après accord avec la représentation syndicale, il sera possible, conformément au droit italien, de déroger à cette règle : les chercheurs pourront être accueillis pour plusieurs années, dans le cadre d'un contrat à durée déterminée, dans des conditions salariales sécurisées (cotisations pension et maladie). Un travail de positionnement sur la grille de rémunération des personnels sous contrat local a donc été effectué pour ces chercheurs.

À la rentrée 2020, deux temps partiels (création de poste) ont été pourvus, suite à un départ à la retraite en août 2020 : une personne à mi-temps a été recrutée pour créer un service facturier, et une personne à mi-temps sera dédiée à l'activité de gestion du service des publications. Ces embauches ont par voie de conséquence permis une réorganisation des services support, à savoir au sein du service administratif, de l'agence comptable et du service communication. En effet, certains personnels étaient affectés sur plusieurs services. Cette réorganisation redonne une cohérence à l'activité des services support et en améliore l'efficacité. La directrice de l'EFR précise que cette mesure fait suite à une observation du HCERES dans son rapport de 2017.

Le troisième point d'information concerne le démarrage de la rédaction d'un guide de procédures, dont le premier module concerne la gestion des frais de mission.

Le quatrième point d'information concerne la gestion des stocks des publications de l'EFR. Début 2020, le contrat avec le diffuseur historique de l'EFR a été résilié et un nouveau contrat a été conclu avec l'AFPUD, pour la diffusion des ouvrages publiés par l'École. Les stocks du précédent diffuseur sont par conséquent en voie d'être récupérés pour rejoindre la Sodis ou le stockeur romain, The Factory. Le Centre Jean Bérard a par ailleurs procédé à un apurement de ses stocks dans ses locaux à Naples.

Le cinquième point d'information a trait à la localisation du laboratoire d'archéologie. Installé à la Crypta Balbi depuis 2005, dans des locaux prêtés par la Surintendance, celui-ci a dû être déplacé fin 2018 place Navone du fait de travaux à réaliser sur le bâtiment attenant à la Crypta Balbi, qui menaçait ruine. Les travaux ont été effectués mais aucun interlocuteur stable au Museo Nazionale Romano (MNR) n'a pu être identifié pour réévaluer la situation depuis. S. Verger vient d'être nommé directeur du MNR, ce qui permettra de reprendre ce dossier et de trouver une solution stable pour la localisation du laboratoire d'archéologie dans les meilleurs délais

Le sixième point d'information concerne les travaux prévus au palais Farnèse en 2021. Ceux-ci, menés conjointement entre le ministère de l'Europe et des affaires étrangères et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, débiteront en février 2021. Il s'agit d'un vaste chantier de rénovation des façades latérales et de la toiture du palais. Ces importants travaux auront un impact sur la bibliothèque, dont une partie des collections est située au troisième étage. Ces travaux seront une occasion pour l'EFR de mettre en valeur un patrimoine de connaissances sur le palais Farnèse, et de collaborer avec l'ambassade, pour la série de manifestations culturelles et artistiques qui scanderont les travaux.

Le septième point d'information concerne l'insertion professionnelle des membres. Un tableau de bord a été transmis au conseil d'administration afin de l'informer du devenir des membres scientifiques après leur passage à l'EFR. On constate que 50% des membres de troisième année trouvent un emploi stable immédiatement à la sortie de l'EFR, 80% deux à trois ans après leur sortie. Ce tableau a été établi en vue de l'autoévaluation à mener pour le HCERES en 2021. La directrice de l'EFR estime qu'il serait plus juste, à propos des membres, de parler de stabilisation professionnelle plutôt que d'insertion professionnelle, car les jeunes chercheurs recrutés à l'EFR sont le plus souvent déjà bien insérés dans les réseaux de recherche à leur arrivée.

Le huitième point d'information concerne précisément le rapport d'autoévaluation à consigner au HCERES. Une visio conférence a été organisée le 17 novembre 2020 entre l'HCERES et les directeurs des EFE. Le calendrier des opérations est le suivant : rendu du rapport d'auto-évaluation et de la déclaration stratégique le 30 avril 2021 au plus tard ; comité de visite sur site les 2 et 3 novembre 2021 ; remise du rapport définitif de la part du HCERES au printemps 2022.

Les modalités d'évaluation seront différentes de la dernière évaluation. En effet, en 2016, chaque EFE avait déposé son propre rapport, contenant un chapitre commun au réseau des EFE. En 2021, c'est un document unique qui sera produit, composé d'un rapport pour le Réseau et des rapports des 5 Écoles. L'évaluation sera menée parallèlement pour les unités mixtes (Centre Jean Bérard de Naples et Centre d'études alexandrines).

L'évaluation du HCERES sera menée conjointement par deux départements (le département des établissements et le département recherche). Le comité de visite sera le même pour toutes les EFE.

Les domaines à renseigner ont par ailleurs été augmentés, passant de 4 à 5 par rapport à la précédente évaluation : le domaine « recherche et formation » a en effet été scindé en deux, à savoir le domaine « recherche » et le domaine « formation à la recherche et insertion professionnelle ».

Pour la mise en place de la programmation de recherche des prochaines années, l'appel à « programmes structurants » a été approuvé en conseil scientifique du 26 novembre 2020 et sera publié dès que possible.

La présidente du conseil d'administration ajoute que, dans le contexte actuel, la tutelle porte une grande attention aux actions menées au sein des établissements. Pour mener à bien les missions, l'équipe administrative doit être en mesure de travailler dans de bonnes conditions.

T. Berthet observe que les trajectoires professionnelles des membres sortants sont remarquables.

P. Levillain indique que l'EFR a, de longue date, été un partenaire de l'ambassade pour la valorisation du palais Farnèse.

La directrice de l'EFR indique enfin qu'à la question sanitaire s'ajoute cette année la question sécuritaire. Les récents attentats ont relevé le niveau d'alerte. Dans ce contexte, l'EFR s'est dotée d'une caméra à l'entrée du bâtiment de place Navone.

La directrice de l'EFR remercie P. Levillain et souscrit à l'observation : l'EFR a joué un rôle de premier plan dans l'étude du palais Farnèse. Il convient désormais de communiquer le plus largement ces connaissances à des publics variés. Certains volumes sur le palais Farnèse seront numérisés sur la plateforme Persée, ainsi que d'autres études sur le bâtiment.

4. Budget rectificatif 2020-2

Un premier budget rectificatif a été présenté en juin 2020, afin d'inscrire des recettes nouvelles (bourse Marie Curie initiée en mai 2020) et des dépenses imprévues (dépenses liées à la crise sanitaire). Le deuxième budget rectificatif (BR2) affine ces prévisions. Préparé en octobre, il n'a pas pu tenir compte de l'annulation de manifestations intervenue après l'élaboration du document, à la suite des textes réglementaires publiés par le gouvernement italien.

La tableau 1 présente les emplois, le tableau 2 les autorisations budgétaires. Les autorisations d'engagement pour 2020 se montent à 7 240 000 euros, les crédits de paiement initialement prévus à hauteur de 7 457 000 euros se montent au budget rectificatif 2 à 7 030 000 euros (7 186 000 euros en recettes). La différence entre les recettes et les crédits de paiement donne le solde budgétaire.

Parmi les évolutions des recettes budgétaires, celles portant sur les autres financements publics correspondant aux versements des organismes ou établissements partenaires s'élèvent à 18 300 euros dont 6 000 euros pour la bibliothèque (projet ArchéoAl), 6 000 euros pour les fouilles du Centre Jean Bérard (4 500 euros du parc des champs Phlégréens pour les fouilles de Cumes et 1 500 euros de la *Fondazione dei monti uniti di Foggia* pour le programme Arpi) et 5 000 euros de participation pour diverses manifestations de la section Moyen Âge.

En revanche, les recettes propres diminuent encore de manière conséquente par rapport au BR1 : alors qu'elles étaient estimées à un peu plus de 500 000 euros au BI, elles devraient atteindre à peine plus de 300 000 euros en 2020. Le BR2 prévoit une nouvelle diminution de 21 000 euros (3 000 euros pour les droits d'inscription à la bibliothèque, 11 000 euros pour l'hébergement et 7 000 euros pour les ventes de publications du CJB).

Les recettes fléchées augmentent à nouveau et s'élèvent à 481 756 euros du fait du transfert par le CNRS de crédits supplémentaires à l'EFR dans le cadre du projet Performart afin de financer les rémunérations de chercheurs en 2021. Le niveau des recettes fléchées en 2020 dépasse largement celles de 2019 (25 324 euros) ce qui concourt à la réalisation d'un solde budgétaire excédentaire.

De fait, le solde budgétaire, prévu déficitaire au BI à hauteur de 370 214 euros, ramené au BR1 à 283 653 euros, est devenu excédentaire, à hauteur de 156 594 euros.

Les dépenses

L'annulation des manifestations scientifiques et l'annulation des séjours des boursiers ont eu un impact sur les dépenses de recherche. Les dépenses de soutien à la recherche ne sont presque pas impactées : les dépenses de la bibliothèque et du CJB progressent entre le BI et le BR2. Pour les publications, on constate le report de certaines publications à 2021 en raison de la mise en place d'un nouveau contrat de diffusion avec l'AFPUD à compter du mois de septembre 2020.

Pour les services support, la variation porte sur l'immobilier, dont de nombreux travaux n'ont pas été réalisés en 2020. Pour le pilotage, les économies réalisées sur la diminution du nombre de boursiers et de moindres dépenses de missions compensent les dépenses liées à la crise sanitaire : augmentation des dépenses de gardiennage, achat de matériel prophylactique, etc.

La situation patrimoniale

La situation patrimoniale part du compte de résultat prévisionnel et permet d'aboutir à la variation du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie.

Le périmètre du compte de résultat prévisionnel représente l'ensemble des charges et des recettes d'exploitation qui se rattachent exclusivement à l'exercice, il est donc différent du tableau des autorisations budgétaires.

Le BI présentait un déficit prévisionnel de 85 115 euros : il est ramené à 24 962 euros au BR2. On note une diminution plus importante des dépenses que des recettes. Sachant que les crédits ouverts au budget sont limitatifs en dépenses, il est raisonnable de penser que le compte financier présentera un compte de résultat proche de l'équilibre. Le résultat, une fois corrigé des amortissements et provisions permet de déterminer le montant de la capacité d'autofinancement. Celle-ci s'élève à 255 038 euros et couvre la majeure partie des dépenses d'investissement inscrites au BR2. Ainsi, le prélèvement sur fonds de roulement est ramené à 56 312 euros au BR2 (contre 368 615 au BR1).

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le budget rectificatif.

5. Budget de l'exercice 2021

L'agent comptable présente le budget initial pour l'année 2021.

En dépenses :

Pour ce qui concerne le personnel, le plafond d'emploi est fixé à 70 ETPT. Parmi les personnels fonctionnaires ou agents publics, pour la recherche (22 personnes au total), on dénombre les

18 membres scientifiques, les 3 directeurs des études et la directrice de l'EFR. Les huit personnels de la catégorie BIATSS regroupent principalement les cadres des fonctions support. Le personnel local (sous régime du droit privé du travail italien) se monte à 38 ETPT dont 3 personnes en contrat à durée déterminée. Deux recrutements sont prévus en 2021, un éditeur pour le service des publications et un magasinier pour la bibliothèque. Les emplois hors plafond, financés sur recettes fléchées concernent 6 ETPT, dont 2,5 pour le projet Performart, 2 pour le projet Processetti, 1 pour la bourse Marie Curie et 0,5 pour le programme Pscheet.

Les autorisations budgétaires :

Les autorisations d'engagement s'élèvent à 7 218 763 euros tandis que les crédits de paiement s'élèvent à 7 348 528 euros. Les recettes se montent quant à elles à 6 840 321 euros. La différence entre les recettes et les crédits de paiement détermine le solde budgétaire, déficitaire, d'un montant de 508 207 euros.

En fonctionnement, la bibliothèque devra gérer en 2021 une double dépense d'abonnement (maintenance) suite au changement du logiciel de gestion des livres (SGBM). En diffusion des savoirs, les coûts de fabrication ont baissé de 150 000 euros à 91 000 euros. Pour la recherche, les 487 300 euros couvrent les dépenses des programmes et l'accueil de chercheurs (boursiers séniors, chercheurs résidents) pour 34 100 euros, le programme Impulsion (17 500 euros) et le soutien à la recherche (dont 30 000 euros sur 39 000 pour le réseau des EFE). Les dépenses de formation (de niveau doctoral et de niveau master) s'élèvent à 175 000 euros (dont 150 000 euros pour les bourses). Les dépenses de pilotage, prévues à hauteur de 517 128 euros couvriront les dépenses pour la communication, l'informatique et les services généraux (ressources humaines et support). Enfin, en immobilier, les dépenses sont prévues à hauteur de 356 000 euros. Une nouvelle destination, « patrimoine », a été créée (5 000 euros), en vue de l'entretien du patrimoine mobilier de l'EFR. En 2021, ces fonds permettront la restauration d'un tableau ancien (copie du « Triomphe de Galatée » de Raphaël).

En investissement, plusieurs projets prévus en 2020 sont repris en 2021 car ils ont été reportés du fait de la crise sanitaire. Les crédits de paiement se montent à 360 500 euros pour 2021 (contre 563 500 en 2020). Il est à noter que les travaux concernant les façades et la toiture du palais Farnèse, chiffrés à 6,8 millions d'euros, sont financés directement pas le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Ces travaux devraient débuter en février 2021 et ces dépenses n'entrent donc pas dans la présentation. Pour le bâtiment de place Navone, la principale dépense concernera le remplacement des chaudières estimé à 100 000 euros (report de dépenses prévues en 2019 et 2020). Les dépenses en informatique sont estimées à hauteur de 60 000 euros. Pour les travaux du palais Farnèse gérés par le STBI, les travaux de monitoring des fissures vont se poursuivre en 2021. Sur ce site, une étude sur l'installation de la téléphonie IP sera aussi conduite. Pour la bibliothèque, un montant de 44 000 euros est ouvert en CP pour le solde du marché de réinformatisation. Enfin, 122 000 euros sont prévus pour les autres investissements.

En recettes :

La notification de la subvention pour charge de service public pour 2021 (6 302 775 euros) a été transmise à l'EFR après l'élaboration du budget 2021. L'augmentation de la subvention, soit 2.062 euros sera inscrite au BR1 de 2021. D'autres recettes prévues se montent à 26 373 euros (financements publics). Ce montant ne tient compte que des montants acquis au moment de l'élaboration du budget. Si de nouvelles conventions étaient signées, elles seraient prises en compte au budget rectificatif suivant. Les recettes propres, quant à elles, s'élèvent à 455 700 euros. Elles sont composées des droits d'inscription à la bibliothèque (16 000 euros), des ventes des publications (estimées à 163 000 euros), des recettes d'hébergement (107 000 euros) et de recettes diverses

(166 700 euros, dont l'indemnité d'occupation du sol versée par le bar attenant au bâtiment de place Navone, le reversement du traitement du responsable des publications par la Casa de Velázquez et les loyers des personnels logés).

Le principe qui a prévalu est, pour la résidence de place Navone, une occupation à 50% de la capacité. Par ailleurs, l'occupation par les boursiers aura pour conséquence de moindres recettes sur ce point, le tarif étant moins élevé que pour des hôtes externes.

Les recettes fléchées s'élèvent à 57 535 euros (21 701 au titre du projet ANR Processetti, 6 124 euros pour le projet ANR Pscheet et 30 000 euros pour le projet ANR Monacorale : le montant indiqué est estimatif et sera précisé au prochain BR).

L'équilibre financier :

On note un prélèvement sur trésorerie d'un montant de 508 207 euros.

La situation patrimoniale :

Celle-ci prend en compte toutes les dépenses et recettes de l'exercice. Les recettes et dépenses fléchées ne participent pas à la réalisation de ce résultat, les recettes étant inscrites pour un montant équivalent aux dépenses prévues.

La capacité d'autofinancement se monte à 67 258 euros : couplée à un prélèvement sur le fonds de roulement, elle couvrira les investissements prévus en 2021 (360 500 euros).

Le plan de trésorerie est porté à la connaissance du conseil d'administration pour information.

Les opérations sur recettes fléchées prévoient en 2021 un versement de 57 535 euros et des dépenses pour 272 500 euros. Le déficit budgétaire qui en résulte se monte à 214 965 euros. Au 31 décembre 2021, ces opérations généreront un besoin en trésorerie de 109 347 euros.

Y. M Bercé demande si l'EFR a rencontré des problèmes concernant les publications, tout en espérant des recettes plus importantes suite au changement de diffuseur (AFPUD) en 2020. Il est répondu que les ventes en ligne ont sensiblement augmenté, ce qui est un fait positif.

La directrice de l'EFR explique que le contrat avec le diffuseur historique de l'EFR a été résilié début 2020 car de nombreux impayés étaient constatés, et de longue date. En réalité, le service des publications a été moins affecté par la crise sanitaire que par celle avec De Boccard. L'année 2021 sera l'occasion d'observer les effets du changement de diffuseur. La première vente promotionnelle en ligne a montré de bons résultats. Les ventes en ligne dépassent les ventes sur site. Un bilan sera à dresser fin 2021. Les 80 000 euros d'impayés de De Boccard posent toutefois un problème de recouvrement.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le budget initial pour l'année 2021.

6. Délégation du CA à la directrice

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délégation du conseil d'administration à la directrice de l'EFR.

7. Dématérialisation des bulletins de paye des agents publics de l'École française de Rome

Le représentant du ministère indique qu'une délibération de l'établissement est nécessaire afin d'acter ce nouveau processus : il s'agit là d'un acte formel. Le principe est que tous les agents publics puissent désormais accéder à leurs bulletins de paye en ligne, sur le site de l'ENSAP.

La délibération relative à la dématérialisation des bulletins de paye pour les agents publics de l'EFR est approuvée à l'unanimité.

8. Biens : inscription à l'inventaire physique

La délibération avait été proposée en novembre 2019 pour une application en 2020 : il s'agit de porter à l'inventaire les biens qui dépassent la valeur de 250 euros. La crise sanitaire n'a pas permis de dispenser les formations nécessaires au maniement de l'outil. L'application de la délibération est proposée à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité l'inscription à l'inventaire physique des biens ayant une valeur égale ou supérieure à 250 euros.

9. Contrôle interne budgétaire et comptable (CIBC)

Le contrôle interne répond à l'exigence d'information du conseil d'administration des risques identifiés en matière budgétaire et comptable au sein de l'établissement. Un plan d'action, mis à jour tous les ans, accompagne cette identification des risques, afin de les limiter. Une cellule, composée de la directrice de l'EFR, l'agent comptable, la responsable administrative et un directeur des études, a été créée pour assurer le suivi des actions. En 2020, deux axes prioritaires ont été définis : l'amélioration du suivi des contrats de recherche et celui des stocks des publications. Ce deuxième objectif entre dans l'optique de faire correspondre l'inventaire physique avec l'inventaire comptable. Pour ce faire, des publications ont été mises au pilon, aux fins d'obtenir une vision plus claire des stocks.

Par ailleurs, un guide des procédures a été rédigé, pour les frais de mission. D'autres chapitres viendront compléter ce document.

En 2021, deux axes ont été identifiés : la sécurisation du processus rémunérations, afin de mettre en place une polyvalence en interne, par le renforcement du pôle ressources humaines d'une part, et l'amélioration du rapprochement de l'inventaire physique et comptable d'autre part, par la mise en place d'un outil dédié (logiciel à code barre).

Dans ce cadre, un travail de recensement sera nécessaire sur le mobilier de la manufacture de Sèvres. Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le plan d'action relatif au contrôle interne budgétaire et comptable.

10. Tarifs et barèmes de l'année 2021

Ce document ne comporte pas de modifications par rapport aux tarifs 2020 : il est reconduit dans les mêmes termes.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les tarifs et barèmes pour l'année 2021.

11. Plan relatif à l'égalité professionnelle et à la lutte contre les discriminations

Les établissements publics ont l'obligation d'adopter avant le 31 décembre 2020 un plan d'action relatif à l'égalité professionnelle et à la lutte contre les discriminations. Le plan présenté sera mis en œuvre sur 3 ans. Trois axes ont été prévus pour l'établissement : Égalité professionnelle, prévention et sensibilisation/communication.

Une évaluation sera menée tous les ans. En 2021, l'objectif sera de mettre en place en interne un dispositif de signalement. Enfin, la bonne mise en œuvre du plan sera conditionnée à la collaboration de plusieurs services (ressources humaines, communication, informatique...).

La directrice de l'EFR ajoute que ce plan a été présenté en comité technique et un avis favorable a été donné.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le plan d'action relatif à l'égalité professionnelle et à la lutte contre les discriminations.

12. Calendrier des réunions des CS et des CA pour l'année civile 2021

Les dates prévues pour les réunions du conseil d'administration sont proposées aux participants (11 mars, 17 juin et 25 novembre 2021). Aucun lieu n'a été indiqué, du fait de l'incertitude sur les déplacements due à la crise sanitaire actuelle.

13. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration

Ce point est un point habituel des conseils d'administration. Il retrace, pour l'approbation du conseil, tous les accord et conventions signés par la directrice de l'EFR en son nom.

Les accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration sont approuvés à l'unanimité.

14. Questions diverses

Le représentant du ministère fait part au conseil d'administration de la poursuite du circuit de validation du décret modifié des EFE : ce texte a été présenté au CNESER et au Conseil d'État. Le décret modifié devrait être publié en février 2021.

La présidente du conseil d'administration remercie de nouveau les participants pour la confiance accordée.

La séance est close à 17h05.